

Cool Temp natural

Date de révision: 27.04.2015

Date d'impression: 17.05.2016

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Cool Temp natural

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Coltène/Whaledent AG
Rue:	Feldwiesenstrasse 20
Lieu:	CH-9450 Altstätten
Téléphone:	+41 (71) 75 75 300
Téléfax:	+41 (71) 75 75 301
e-mail:	info.ch@coltene.com
Internet:	www.coltene.com
Service responsable:	Regulatory Affairs msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

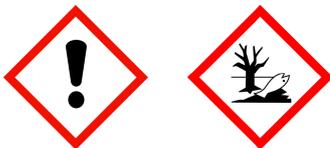
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cool Temp natural

Date de révision: 27.04.2015

Date d'impression: 17.05.2016

Page 2 de 6

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
72869-86-4	UDMA			25 - < 30 %
	276-957-5			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
131-17-9	phtalate de diallyle			10 - < 15 %
	205-016-3	607-086-00-4		
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H400 H410			
3290-92-4	TMPTMA			1 - < 5 %
	221-950-4		01-2119542176-41	
	Aquatic Chronic 2; H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cool Temp natural

Date de révision: 27.04.2015

Date d'impression: 17.05.2016

Page 3 de 6

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.
Observer le mode d'emploi.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Substance(s) photosensible(s).
Température de stockage conseillée : 4 - 23 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte
Couleur: blanchâtre

Testé selon la méthode

Modification d'état

Densité (à 23 °C): 1.7 g/cm³
Hydrosolubilité: insoluble
(à 23 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol. (partiellement soluble)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cool Temp natural

Date de révision: 27.04.2015

Date d'impression: 17.05.2016

Page 4 de 6

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
131-17-9	phtalate de diallyle			
	par voie orale	ATE 500 mg/kg		
3290-92-4	TMPTMA			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Référence bibliographique
	dermique	DL50 > 3000 mg/kg	Lapin	Référence bibliographique

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
3290-92-4	TMPTMA				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Référence bibliographique
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0.177 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Référence bibliographique
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 9.22 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
3290-92-4	TMPTMA	3.53

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Diallyl phtalate)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cool Temp natural

Date de révision: 27.04.2015

Date d'impression: 17.05.2016

Page 5 de 6

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité déagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3082
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Diallyl phtalate)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	274, 335
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité déagée:	E1
EmS:	F-A, S-F

Transport aérien (ICAO)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3082
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Diallyl phtalate)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	A97 A158
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité déagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Information supplémentaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cool Temp natural

Date de révision: 27.04.2015

Date d'impression: 17.05.2016

Page 6 de 6

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)